

Le principe de subsidiarité

Michel BOYANCE

Il s'agit de parler du principe de subsidiarité. Sur le site du colloque, il y a un texte que j'ai fait sur le sujet, je ne vais pas le reprendre, mais prendre un point un peu particulier que je développerai dans le texte écrit ; je voudrais m'interroger sur des considérations en amont du principe de subsidiarité, c'est à dire avant même de poser qu'il y a un principe, la question est de savoir pourquoi il y a un principe ? Principe de subsidiarité, cela veut dire que l'on considère la subsidiarité comme un point de départ, à partir du principe on va réfléchir à l'organisation sociale et politique. Je voudrais m'interroger sur le fait qu'en réalité, le principe de subsidiarité est aussi une conclusion, qui sert de principe. Il ne s'agit pas d'un principe tombé du ciel, mais d'une conclusion d'une réflexion qui ensuite sert de principe de discernement. En d'autres termes, la subsidiarité est la découverte moderne, récente, de la manière dont sont en relation les personnes, la société et l'État. Je voudrais m'interroger sur la question suivante : quels genres d'êtres sont les personnes, la société et l'État ? Mon propos, un peu iconoclaste, sera de montrer que l'État est un genre d'être très faible voire dégradé par rapport au premier genre d'être qu'est la personne. Je vais expliquer mon propos. Quand on réfléchit à ce qu'est une personne, il me semble important de revenir à la définition de Boèce, 4^{ème} siècle après JC , qui dans un contexte de discussion théologique sur les personnes divines, pose une définition de la personne peu travaillée aujourd'hui car un peu sibylline, un peu énigmatique mais qui est très présente chez St Thomas et dans la tradition réaliste : « la personne est une substance individuée de nature raisonnable ». Si on prend le sens du mot substance qui vient d'Aristote, qui traduit le grec *ousia*, *hypokeimenon*, la substance c'est l'être au sens strict. Les personnes sont des individus qui ont une existence d'être plénière. La substance c'est *l'ens simpliciter*, l'être au sens strict. Dieu est une substance, les personnes sont des substances. La substance c'est le sujet, pas une qualité, pas un attribut, même un attribut juridique. Les personnes sont des personnes au sens strict. Ce n'est pas parce que je le dis qu'elles le sont, mais c'est parce qu'elles le sont que je le dis. Le sujet substantiel c'est l'être même de la réalité ; les personnes sont en outre des êtres spirituels, donc ont une spécificité, un être spécifique qui est unique dans l'univers puisqu'elles ne sont ni des choses ni des animaux. La subsidiarité ne peut se comprendre sur le plan philosophique sans comprendre que la réalité première ce sont les personnes.

Pa rapport à cela, qu'est-ce que la société ? C'est un ensemble de personnes qui, si je garde les outils conceptuels de l'*organon* ou de la *métaphysique* d'Aristote, n'est pas une substance, c'est un ensemble de substances, c'est un être *secundum quid*, qui n'existe que parce qu'il est relatif à des personnes réelles existant concrètement ;

la société n'est pas un être substantiel, c'est un ensemble d'êtres substantiels. Donc immédiatement après les personnes, existe l'ensemble qu'on peut appeler société civile : c'est la société réelle de personnes réelles qui vivent ensemble.

Par voie de conséquences, qu'est-ce que l'État ? Celui-ci en réalité a un très faible degré d'être. Je vais prendre deux définitions. La première, qui n'est pas une définition au sens strict mais une propriété essentielle, est très présente dans le langage politique actuel: « l'État a le monopole de la violence légitime » (Max Weber). Je laisse de côté la violence qui donne à l'État une caractéristique sociologiquement fondée, mais philosophiquement très ennuyeuse car elle pose au cœur de la définition de l'État un rapport de pouvoir, de domination, de violence.

La deuxième référence vient de Pierre Bourdieu, qui a été professeur au Collège de France, et a voulu en 1990, dans un cours « Sur l'État »¹, compléter cette définition dans un sens tout à fait intéressant : « l'État a le monopole de la violence physique et symbolique légitime ». Le mot symbolique est très juste. En fait, cela veut dire que l'État n'existe pas, au sens strict et plénier du terme : il est la représentation mentale, symbolique, donc psychologique et sociologique, que nous nous faisons de l'existence d'une société civile organisée par le droit. L'État n'a pas d'existence en dehors de notre raison c'est pourquoi je me permets de dire que l'État est un *être de raison*, (*ens secundum rationem*) ce n'est pas un être réel au sens où la réalité première *primo et per se*, ce sont les personnes.

Ce sur quoi s'appuie en fait Bourdieu, est que le droit est une formidable capacité de la raison à substantifier ; autrement dit, existent des personnes physiques, et nous créons par le droit des personnes morales qui deviennent substances, mais qui ne sont pas des substances au sens strict, puisque les substances ce sont les personnes physiques. En d'autres termes le paradoxe de nos sociétés démocratiques occidentales est que nous finissons par agir et décider à partir d'êtres de raison et de moins en moins à partir d'êtres réels. Nous substantialisons des êtres de raison comme si c'était des êtres réels. Prenons un exemple franco-français : il y a 40 ans, le discours politique disait : « vive la France », aujourd'hui on dit « vive la République ». Il me semble que la différence est fondamentale. Il y a aussi une expression qu'on emploie de temps en temps pour mieux exprimer la cohésion nationale : nous disons que nous sommes « les enfants de la République ». *In re*, il est bien évident que nous ne sommes pas les enfants de la République nous ne sommes pas les enfants d'êtres de raison. Avec les questions nouvelles posées par le concept de *gender* on voit bien à quel point on considère aujourd'hui que l'enfantement devient un enfantement de raison.

En d'autres termes, la subsidiarité ne peut être comprise que si on s'enracine dans l'existence réelle des personnes, et que l'on se pose la question des relations que

1 Pierre Bourdieu, *Sur l'Etat. Cours au Collège de France.1989-1992*, éd. du Seuil, Paris, 2012.

ces personnes ont entre elles en passant par des médiations accidentelles, rationnelles, mais qui ne sont que des médiations entre des personnes réelles, substantielles ? La subsidiarité exprime bien cette réalité paradoxale de savoir comment les personnes réelles entrent en relation en passant par des médiations rationnelles qui sont des constructions symboliques et qui comme telles n'ont pas une réalité aussi forte, plénière d'être que les personnes réelles. C'est ainsi qu'il faut remettre l'Etat à sa place grâce à ce *principe de subsidiarité*, qui, est aussi et est bien plus le résultat d'une compréhension de ce qu'est la personne humaine dans toute sa complexité, l'Etat et toutes les constructions juridiques rationnelles, comme les personnes réelles à son service (les fonctionnaires) étant, *in fine*, au service du bien commun des personnes. Nous sommes bien aujourd'hui au cœur de cette problématique : ne sommes-nous pas en train de perdre le sens de la réalité des personnes au bénéfice de réalités conceptuelles, de concepts qui deviennent, sans qu'on s'en rende compte, des substances alors qu'ils n'ont d'existence que purement idéalisée, idéale, mentale et symbolique ? La définition de Pierre Bourdieu est astucieuse, bien qu'elle reste fondée malheureusement sur la violence, parce que l'État ne peut être mis ontologiquement sur le même plan que les personnes réelles, et c'est cela qui peut fonder un discours sur la subsidiarité.